



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DE LA GIRONDE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT D'AQUITAINE

Bordeaux, le 16 mai 2012

### UNITÉ TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Référence Courrier : EBa/UT33/EI/12/388  
Fiche établissement : 1076

Référence Préfecture : Bordereau du 14 mai 2012  
Compléments exploitant du 16 mai 2012

Affaire suivie par : E. BANDIERA  
[emmanuel.bandiera@developpement-durable.gouv.fr](mailto:emmanuel.bandiera@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél. : 05 56 24 83 51 - Fax : 05 56 24 83 52

S.A. DECONS.

#### Siège & Etablissement :

Lieu-dit "Louens"  
1701 route de Soulac  
3333 290 LE PIAN MEDOC

**Objet :** Agrément VHU - Demande de renouvellement

**RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES  
RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Bénéficiaire depuis le 12 mai 2006, d'un arrêté préfectoral d'agrément pour exercer ses activités de stockage, de dépollution, de démontage et de broyage de véhicules hors d'usage (VHU), délivré, en application de l'arrêté ministériel du 15 mars 2005, pour une durée de 6 ans, la S.A. DECONS, a déposé, le 07 mai 2012, pour l'établissement qu'elle exploite au 1701 route de Soulac à LE PIAN MEDOC (Plan de situation joint), une demande de renouvellement de cet d'agrément conformément aux dispositions de l'article 4 dudit arrêté ministériel.

Cette demande contient l'ensemble des documents prévus à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel susvisé et notamment un rapport de contrôle de la conformité du site vis à vis :

- de l'article 2 de ce même arrêté ministériel,
- des arrêtés préfectoraux : . n° 11 129 du 05 novembre 1976, n° 12 018 du 31 mars 1981, n° 12 533 du 19 février 1985 et 12 533/3 du 29 octobre 2003 fixant les règles d'exploitation du site. ,  
. PR 33 00006 D du 12 mai 2006 relatif à l'agrément VHU.

Le contrôle réalisé le 16 mars 2012 par la société SGS ICS Qualicert, accréditée à cet effet, a mis en évidence l'absence de non conformité du site, tant vis à vis de l'article 2 de l'arrêté ministériel susvisé, que des arrêtés préfectoraux (05 novembre 1976, 31 mars 1981, 19 février 1985, 29 octobre 2003 et 12 mai 2006) réglementant l'établissement.

Compte tenu de ces éléments, cette demande d'agrément peut donc être jugée recevable.

Nous proposons donc, au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires, d'émettre un **avis favorable** à la demande de renouvellement d'agrément déposée par la S.A. DECONS pour son établissement de LE PIAN MEDOC, sous réserve du projet d'arrêté ci-joint, établi conformément à l'article R. 512-31 du Code de l'environnement.

Ce projet d'arrêté a été transmis, pour avis, au pétitionnaire, dont les observations relatives au nombre annuel de VHU acceptés ainsi qu'au tonnage traité par exercice, ont été intégrées au projet de prescriptions.

Par ailleurs, en application du code de l'environnement (articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5) et dans le cadre de la politique de transparence et d'information du public de ministère en charge de l'environnement, ce rapport sera mis à disposition du public sur le site Internet de la DREAL.

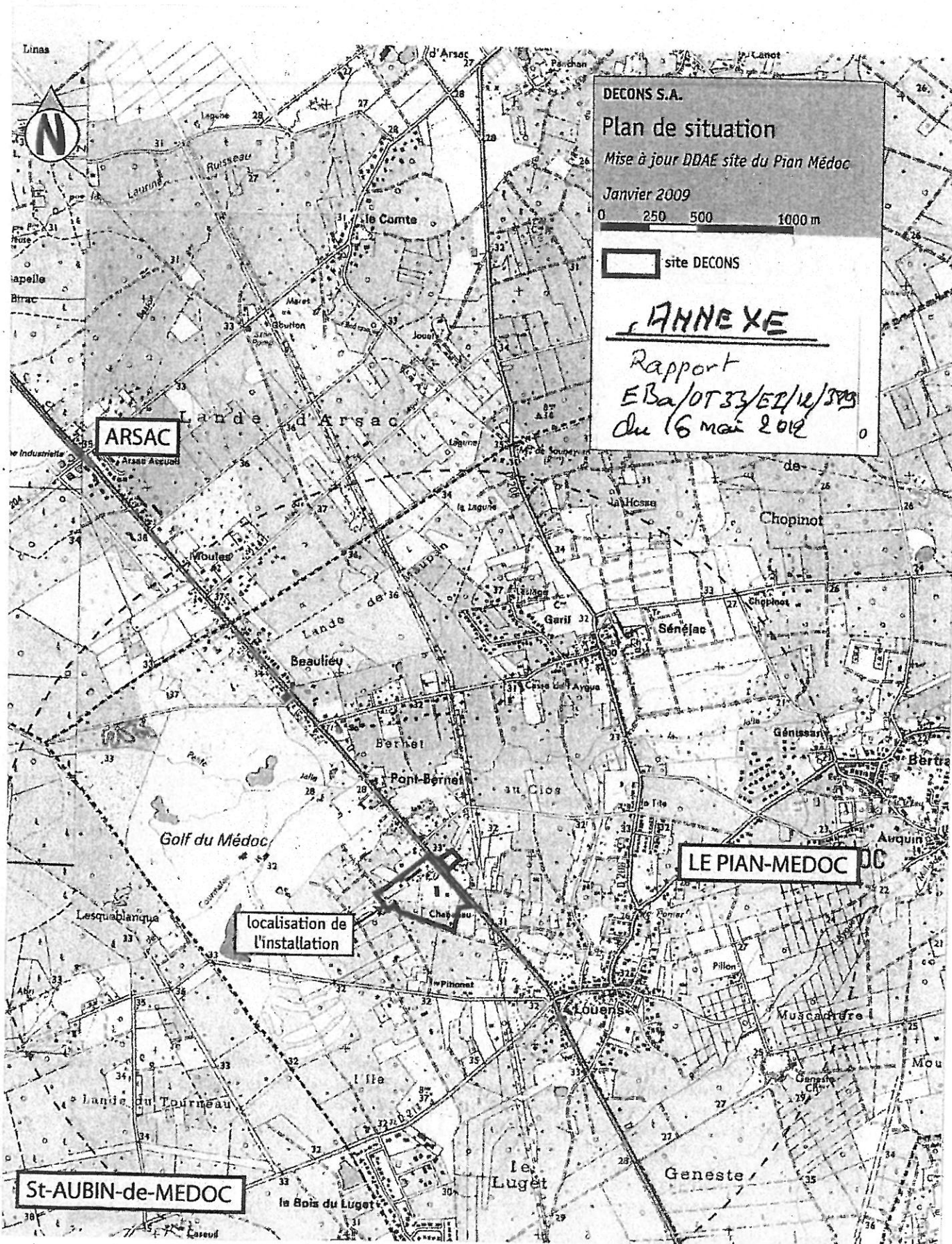
**L'inspecteur des installations classées,**



**Emmanuel BANDIERA**

**P.J. :** - Projet d'Arrêté Préfectoral  
- Plan de situation

**Copie à :** SPR (FBe)



DECONS S.A.  
Plan de situation  
Mise à jour DDAE site du Pian Médoc

Janvier 2009  
0 250 500 1000 m

site DECONS

ANNEXE  
Rapport  
E Ba/OT33/EI/W/S03  
du 16 mai 2012

